

ACTION REQUISE: Les cases 1 & 22 du CMR doivent être remplis si vous organisez votre propre transport

Instructions détaillées pour remplir les cases 1 et 22 du CMR pour le transport organisé par l'acheteur (désabonnement du transport automatique et véhicules non-roulants)

Pour que BCA puisse respecter les règles de TVA appropriées en vous fournissant une vente transfrontalière de véhicules exonérée de TVA, BCA devra rassembler les documents appropriés qui démontrent clairement que vous avez expédié et livré les véhicules à votre adresse professionnelle dans l'État membre de l'UE où vous êtes établi.

Ces documents, à savoir la CMR en tant que lettre de voiture, doivent être remplis complètement et correctement par votre société de transport afin d'être acceptés par BCA. La plupart des cases de la CMR sont très simples et ne nécessitent pas d'interprétation supplémentaire, bien que les instructions complètes pour remplir la CMR soient fournies ci-dessous à titre de rappel. Les cases 1 et 22 font référence aux expressions "consignor" et "sender" en anglais et « expéditeur » en français, ce qui nécessite une certaine interprétation, qui est fournie dans le présent document.

Qui est le "Consignor" ou "l'Expéditeur" ?

Le Consignor/ Expéditeur est la partie qui a conclu le contrat avec le transporteur, c'est pourquoi BCA souhaite vous rappeler que dans les cas où vous organisez le transport directement avec la compagnie de transport, en passant commande et en payant directement les frais de transport auprès du transporteur, vous devez être considéré comme l'expéditeur. **Par conséquent, vos informations doivent être divulguées dans les cases 1 et 22 du CMR.**

Comment faut-il comprendre le Consignor / Expéditeur ?

Conformément à l'article 5, paragraphe 1 de la Convention CMR¹, le document de transport est signé par l'expéditeur et le transporteur. Conformément à l'article 6, paragraphe 1, lettres b et c de la Convention CMR, la lettre de voiture CMR doit contenir le nom et l'adresse de l'expéditeur ainsi que le nom et l'adresse du transporteur. Par conséquent, dans le contrat de transport CMR, l'expéditeur est la personne qui a conclu le contrat avec le transporteur.

Également, selon l'article 7 de la Convention CMR, l'expéditeur est responsable de toutes les dépenses, pertes et dommages subis par le transporteur en raison de l'erreur ou de l'inadéquation dans le nom et l'adresse de l'expéditeur indiqués dans le formulaire du document de transport CMR. De plus, conformément à l'article 10 de la Convention CMR, l'expéditeur est également responsable envers le transporteur pour les dommages aux personnes, équipements ou autres marchandises, ainsi

¹ La Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) (Genève, 19 mai 1956) peut être consultée ici : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/conventn/cmtr_e.pdf.

que pour toute dépense liée à un emballage défectueux des marchandises, à moins que le défaut n'ait été apparent ou connu du transporteur au moment de la prise en charge des marchandises et qu'il n'ait formulé aucune réserve à ce sujet. De la même manière, seul l'expéditeur a le droit de disposer des marchandises en demandant au transporteur d'arrêter les marchandises en transit, comme prévu à l'article 12 de ladite Convention CMR.

Il s'ensuit donc que seule la partie qui a donné les instructions de transport peut correspondre à la définition de Consignor/ Expéditeur.

En tenant compte de cela, la Cour fédérale des finances suprême en Allemagne a jugé qu'une CMR incomplète ou inexacte (y compris des informations contradictoires sur l'identité de l'Expéditeur) n'est pas acceptable comme preuve de livraison pour une vente transfrontalière de véhicules exonérée de TVA.

Quelle est la responsabilité de l'acheteur en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité de la CMR?

En tant qu'acheteur chez BCA, vous devez vous assurer que vous avez **dûment informé vos entreprises de transport que les cases 1 et 22 de la CMR** doivent être remplies avec vos informations dans les cas où vous avez organisé le transport et que vous vous êtes engagé directement avec l'entreprise de transport.

À partir de maintenant, **BCA se réserve le droit de refuser les CMR qui sont incomplètes et/ou mal remplies, notamment en ce qui concerne les cases 1 et 22.**

Liste de contrôle :

Nous vous rappelons les instructions à suivre pour remplir la CMR, conformément à l'annexe :

- **Case 1** – Consignor / Expéditeur - **Vos informations** (nom légal, adresse, pays) en tant qu'acheteur qui a acheté les véhicules à BCA et qui s'est engagé directement avec le transporteur ;
- **Case 2** – Consignee / Destinataire– **Vos informations** (nom légal, adresse, pays) en tant qu'Acheteur qui a acheté les véhicules de BCA, qui a engagé directement le transporteur et qui recevra la livraison ;
- Case 3 – Lieu de livraison – Votre adresse de livraison approuvée (conformément aux normes de conformité de BCA) ;
- Case 4 – Lieu et date de prise en charge des marchandises – Parc (adresse, ville, pays) et date à laquelle les marchandises sont chargées par le transporteur ;
- Cases 6 à 12 - Identification des véhicules achetés et transportés (par exemple, marque, modèle, VIN, plaque) ;
- Case 16– Transporteur – Nom, adresse, pays du transporteur engagé pour le transport ;
- Case 21- Lieu et date d'établissement de la CMR ;
- **Case 22** - Signature et cachet de l'Expéditeur – Votre cachet et signature, en tant qu'Acheteur qui a acheté les véhicules de BCA et qui s'est engagé directement avec le transporteur (identique aux Cases 1 et 2). Dans le cas où votre cachet n'est pas disponible au début du transport, veuillez demander à la société de transport de compléter vos informations (nom légal, adresse, pays) avant le début du transport, et veuillez ajouter votre cachet et signature après la livraison ;
- Case 23 - Signature et cachet du transporteur (identique à la société de transport en case 16) ;

- **Case 24** - Date de réception, signature et cachet du Réceptionnaire – Votre cachet, signature et date de réception des véhicules, en tant qu'Acheteur qui a acheté les véhicules de BCA, qui a engagé directement le transporteur et a reçu la livraison (identique aux Cases 1, 2 et 22).

Quels documents exige BCA pour délivrer les documents d'immatriculation des véhicules ?

Pour s'assurer que BCA puisse vous fournir les documents d'immatriculation de vos véhicules achetés, vous devrez fournir à BCA les documents suivants :

- (i) La déclaration de réception de la livraison, dûment remplie, indiquant les données pertinentes relatives à la livraison ;
- (ii) Le document CMR délivré par la société de transport selon les instructions précédentes (notez que, dans le cas où la livraison est effectuée en plusieurs étapes, vous devrez fournir à BCA tous les CMR correspondant à l'ensemble du trajet depuis le parc de BCA jusqu'à votre adresse de livraison);
- (iii) Police d'assurance du transporteur valable à la date du transport (au cas où vous ne l'auriez pas déjà fournie à BCA).

Si l'un des documents susmentionnés ne répond pas aux normes de conformité requises, BCA peut demander des documents supplémentaires ou la preuve que les marchandises ont été livrées à votre adresse de livraison agréée avant de délivrer les documents d'immatriculation du véhicule.

En particulier, lorsque les documents de transport CMR ne sont pas correctement remplis dans les cases 1 et 22, parce qu'elles n'identifient pas votre société en tant qu'expéditeur, BCA peut les refuser et devoir facturer la TVA nationale correspondante du pays de vente afin de délivrer les documents d'immatriculation du véhicule.

Si vous avez besoin d'éclaircissements supplémentaires ou si vous avez des questions à ce sujet, veuillez prendre contact avec votre interlocuteur BCA habituel.

ANNEXE

1	Exemplaire pour Expéditeur Frachtblauf	expéditeur afzender Absender	LETTRÉ DE VOITURE - DOCUMENT DE TRANSPORT VRACHTBRIEF - VERVOERDOCUMENT FRACHTBRIEF - TRANSPORTDOKUMENT				CMR	AVC-2002	Code transporteur Vervoerderscode Code Frachtläufer	No Nº			
	<p>1 Aborder (nom, adres, land) Consigna (naam, adres, land)</p> <p>Vos informations (nom légal, adresse, pays) en tant qu'acheteur qui s'est engagé directement avec le transporteur</p>		<p>Ieden de overeenkomstige plaats van inontvangstneming en van aflevering van de zaken zijn gelegen in heel verspreide landen zijn het CMR-Verdrag alsmede in aanvulling daarop de Algerijnse Vervoercondities 2002, laatste versie, van toepassing.</p> <p style="text-align: center;">NL</p> <p>Ieden de overeenkomstige plaats van inontvangstneming en van aflevering van de zaken zijn gelegen in Nederland zijn de Algerijnse Vervoercondities 2002, laatste versie, van toepassing. De Algerijnse Vervoercondities 2002, laatste versie, zijn door r/a / Stichting Vervoeradres gedeponeerd ter griffie van de arrondissementsrechtbank te Amsterdam en Rotterdam.</p>										
<p>2 Oadffrowsende (naam, adres, land) Consigna (naam, adres, land)</p> <p>Vos informations (nom légal, adresse, pays) en tant qu'acheteur qui recevra la livraison</p>		<p>16 Vervoerder (naam, adres, land) Carrier (naam, adres, land)</p> <p>Transporteur (doit être identique à la case 23)</p>											
<p>3 Plaats (bestemd) voor de aflevering der goederen Place of delivery of the goods</p> <p>Voire adresse de livraison approuvée conformément aux normes de conformité BCA</p>		<p>17 Opvolgende vervoerders (naam, adres, land) Successive carriers (name, address, country)</p>											
<p>4 Plaats en datum van inontvangstneming der goederen (plaats, land, datum) Place and date of taking over the goods</p> <p>Collecte (lieu et date) = parc de BCA</p>		<p>18 Voorbehoud en opmerkingen van de vervoerder Carrier's reservations and observations</p>											
<p>5 Degenveegde documenten Arrived documents</p>													
<p>6 Merken en nummers Marks and Nos</p>		<p>7 Aantal coli's Number of packages</p>		<p>8 Wijze van verpakking Method of packing</p>		<p>9 Aard der goederen Official transport designation</p>		<p>10 Statistieknummer Statistical number</p>		<p>11 Bruto gewicht in kg Gross weight in kg</p>		<p>12 Volume in m3 Volume in m3</p>	
<p>Description des marchandises Obligation d'avoir le numéro VIN (17 chiffres) ou VIS (8 derniers chiffres du VIN) et/ou le numéro de plaque d'immatriculation, la marque, le modèle pour chaque véhicule.</p>													
<p>13 Instructies afzender Sender's instructions</p>		<p>19 Speciale overeenkomsten Special agreements</p>											
<p>14 Fraakflingsvoorschot Directions to freight payment</p>		<p>20 Tijdstempel Time stamp</p> <p>Laddres Load address</p>		<p>Aankomst Arrival</p>		<p>Vertrek Departure</p>		<p>Totale tijd Total time</p>					
<p>21 Oopemadsch Established in</p> <p style="text-align: center;">Lieu et date d'établissement de la CMR</p>		<p>15 Retournummer Reimbursement</p>											
<p>22 Votre signature et votre cachet en tant qu'Acheteur qui s'est engagé directement avec le transporteur (identique aux cases 1 et 2)</p> <p><small>Handtekening en stempel van de afzender Signature and stamp of the sender</small></p>		<p>23 Transporteur (doit être identique à la case 16)</p> <p>Signature et cachet</p> <p><small>Handtekening en stempel van de vervoerder Signature and stamp of the carrier</small></p>		<p>24 Ontvangst der goederen, datum Goods received, date</p> <p>Plaats Place</p> <p>Votre signature, votre cachet et date de réception en tant qu'acheteur qui a reçu la livraison</p> <p><small>Handtekening en stempel van de goederenevrader Signature and stamp of consignee</small></p>									

Model 100
 www.printcmr.com_nl_08_fr
 1-15 y compris et / inclus
 19+21+22 Les parties essentielles de lignes grossies doivent être remplies par le transporteur / De dik en gele vakken moeten ingevuld worden door de vervoerder / De dik en gele vakken moeten vullen vervoerder

Uitgave PrintCMR versie PDF
 A receipt must be issued by the carrier / Le récépissé de livraison doit être délivré par le transporteur

Versie 14.1
 Approved by